



Gallo Roller 2013

Règlement



Pieds Qui Roulent en Pays de Ploërmel,
club affilié FFRS 056-014, organise la **Gallo Roller,**

journée de randos rollers sur la Voie Verte Morbihanaise reliant Questembert à Mauron. Cette rando est dûment déclarée auprès de la préfecture du Morbihan et labellisée « Rando Verte Roller 2013 » par la Fédération Française de Rollers Sports.

1- Date

Cette manifestation se tiendra le **samedi 20 Avril 2013**

2- Distances, concepts et horaires

4 distances répondant à 2 concepts sont proposées :

- a) **17, 33 ou 51 kms** : un transport en bus au départ de Ploërmel permet de rejoindre soit Malestroit, soit Questembert pour rentrer à rollers par la Voie Verte. RDV à la Gare de Ploërmel à 12h45. Sur la plus petite distance, un départ encadré par des adultes du club est proposé aux enfants.
- b) **110 kms** : Aller-Retour au départ de Mauron, vers Questembert ou un repas sera servi. RDV à 9h à Mauron-Av. Jean Allain. Pour des raisons de sécurité, l'organisation s'autorise à arrêter les randonneurs qui ne seraient pas rentrés à Mauron à 18h.

3- La Voie Verte et règles de circulation

La Voie Verte Questembert<->Mauron est un itinéraire de rando non motorisée en site propre entretenu par le Conseil Général du Morbihan. En conséquence, chacun peut y rouler à son rythme, en sécurité mais chacun s'engage à respecter la co-habitation avec les autres randonneurs qu'il pourrait évidemment rencontrer sur l'itinéraire.

4- Sécurité et secours

L'organisation sécurise les croisements avec les principales routes départementales par la mise en place de signaleurs bénévoles, étant entendu que les randonneurs ne sont évidemment pas prioritaires sur les véhicules. La Voie Verte étant un lieu de randos en site propre, seuls les pompiers (5 casernes de proximité sur l'ensemble du parcours) disposent des clés d'ouverture des barrières. En conséquence, l'organisation distribuera à l'inscription un ou des numéros de téléphone de responsables « secours » chargés de gérer les éventuels incidents.

5- Ravitaillements

Les participants à la Gallo Rollers auront accès à des ravitaillements « sportifs » disposés en moyenne **tous les 10 kms**, quelque soit la distance parcourue. Plus un ravitaillement à l'arrivée.

6- Inscriptions

Les inscriptions doivent se faire, **avant le 15 AVRIL**, délai de rigueur, par courrier postal à l'adresse suivante :

P.Q.R.P.P.
Gallo Rollers 2013
Av. Pierre de Coubertin
56800 Ploermel

à l'aide du bulletin téléchargeable sur [www,pqrpp,fr](http://www.pqrpp.fr) et/ou ffrs,asso,fr/

ACCOMPAGNE DU REGLEMENT, voir point suivant,

- a) Sur l'ensemble des parcours transportés au départ de Ploërmel, les inscriptions sont limitées, à ce jour, à **2 bus**.
- b) pour le 110 kms et pour conserver la convivialité du repas du midi, le nombre de participants est limité à **50**.

En conséquence, l'organisation se réserve le droit de clore les inscriptions dans les limites annoncées et le devoir de fournir des moyens d'intendance supplémentaires.

Le paiement du droit d'inscription (cf point suivant) implique la pleine acceptation de ce règlement.

Les inscriptions devront être confirmées sur le site de départ, le jour de la manifestation : en échange, un badge donnant droit au transport et aux ravitaillements sera remis aux participants.

En retour dudit badge, un goûter sera servi à l'arrivée de la rando.

7- Tarifs

a) un droit d'inscription de **8 €uros** est demandée pour participer aux **départs de Ploërmel**. Il comprend le transport ainsi que les accès aux différents ravitaillements proposés en cours et à l'arrivée

b) un droit d'inscription de **15 €uros** est demandée pour participer à la rando de **110 kms**. Il comprend, de même, les ravitaillements proposés tout au long du parcours ainsi que le repas du midi qui est servi à Questembert.

Le règlement du montant des inscriptions devra être joint à l'envoi des bulletins d'inscriptions pour valider ceux-ci.

8- Participation des mineurs

Les mineurs doivent être impérativement accompagnés d'un adulte responsable. Dans le cas où le mineur ne serait pas accompagné par son responsable légal, une autorisation parentale devra être fournie à l'organisateur

Rappel : l'organisation propose d'encadrer les enfants qui parcourent le 17 kms et qui lui seraient confiés au moment de l'inscription.

9- Assurances

Dans le cadre de son affiliation à la F.F.R.S, **Pieds Qui Roulent en Pays de Ploërmel** est assuré en Responsabilité Civile « organisation », notamment, d'une telle manifestation.

De leur côté, les participants se doivent d'être assuré en Responsabilité Civile Individuelle.

L'inscription à la manifestation, et donc l'acceptation pleine et entière de ce règlement, en atteste.

Par ailleurs, l'organisation rappelle que les licenciés FFRS bénéficient d'une couverture Individuelle Accidents.

En cas de besoin, elle tient à disposition de tous les participants, qu'ils soient licenciés ou non, des formulaires de déclaration d'accident éventuels.

10- Publicité

L'accès à une telle manifestation requérant un certain niveau de pratique du roller pour des raisons « évidentes » de sécurité, la promotion de l'événement passera principalement par les clubs affiliés à la FFRS et, accessoirement, par la parution d'affiches.

Actualisé à Ploërmel, le 01 Mars 2013

Pour « Pieds Qui Roulent en Pays de Ploërmel »

Le Président

